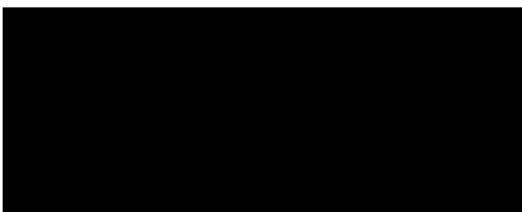


Bureau du sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 7 octobre 2019



Nous accusons réception et donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 septembre 2019. Par celle-ci vous souhaitez obtenir l'année de l'émission du premier permis pour treize services de garde.

Vous trouverez ci-joint le document qui répond à votre demande d'accès.

Nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veillez agréer,  mes sincères salutations.



François Lemelin
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.

N/Réf. : 2019-2020-081